

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE 17 FEVRIER 2025**

Date de convocation : 10 Février 2025

PRESENTS : BÉLAIR Florence, GAYOT Loïc, LAVIGNE Fernand, JOUHANNY Guy, HUMBERT Laure, DOIZON Béatrice, LEYSENNE Marine, LUBRANO Josiane, MALLEFONT René, CARLINI Mathieu

PROCURATION : PELTIER Juliette procuration donnée à Mme DOIZON, M. DUFORNEAU procuration donnée à Mme BÉLAIR

ABSENTS : Mme PELTIER, M. DUFORNEAU, M. DELAUTRETTE, M. RIPOLL

Secrétaire de Séance : HUMBERT Laure

Mme BELAIR Florence, Maire, ouvre la séance à 18 H et constate que le quorum est atteint.

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal du 19 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1/ PRESENTATION DU PROJET OMBRIERE PAR ELINA ET ELSMARTGRID – CONTRAT LOCATION

La Société d'Economie Mixte ELINA et l'entreprise Elsmartgrid désignée par Elina, présentent au conseil municipal le projet d'implantation de l'ombrière photovoltaïque sur le parking du stade, ainsi que le projet d'autoconsommation collective initié entre Elina, la commune, et éventuellement la communauté de communes et/ou d'autres communes de la communauté de communes. Une présentation complète sera effectuée dans le prochain bulletin municipal.

Le projet de création de l'ombrière a été désormais validé par toutes les instances, les travaux vont donc pouvoir débiter au printemps pour une mise en service probable avant l'été. Les travaux sont à la charge d'Elina.

Un calendrier va être mis en place pour organiser le stationnement dans la commune durant les travaux (salariés et clients Broussaud et agents et visiteurs EHPAD toujours en travaux).

Cette implantation va permettre une production d'énergie locale et la possibilité de mettre en place une consommation d'énergie collective telle que souhaitée par Mme la Maire. Ainsi, 4 bâtiments de la commune (école-cantine/garderie-crèche/salles des fêtes-mairie/hameau de gites), les plus consommateurs, pourront bénéficier de la production de l'ombrière (47% de la consommation annuelle). La tarification de l'électricité proposée par Elina est inférieure (15 cts € HT /kwh) aux contrats actuels (20,05cts € HT/kwh) de la commune. Le marché de l'électricité étant très fluctuant, cela permettra une stabilité du coût de l'énergie et une meilleure visibilité budgétaire.

Mme la maire souligne le caractère précurseur et innovant de cette démarche d'autoconsommation collective. Les entreprises du territoire intercommunautaire seront également sollicitées.

Le conseil municipal autorise donc Mme la Maire à signer le contrat privé de vente d'électricité avec Elina dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective.

VOTE : 12 voix pour

2/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Un poste d'adjoint technique à temps non complet doit être créé à compter du 1^{er} avril 2025 afin de répondre au recrutement d'un nouvel agent cuisinier suite au départ prévu de Mme MAZAUD.

Le poste actuel de Mme MAZAUD, adjoint principal 1^{er} classe sera supprimé par la suite.

VOTE : 12 voix pour

3/ ACQUISITION D'UN VEHICULE

Le véhicule du service technique (BERLINGO) doit être changé. 20000€ avaient été provisionnés budgétairement pour permettre cette dépense.

Après étude de 2 devis, le conseil valide l'acquisition d'un Renault Kangoo proposé par le garage RENAULD de Châlus qui est équipé de toutes les options nécessaires à un véhicule de fonction à hauteur de 18000 €. Une reprise de l'ancien véhicule est prévue.

VOTE : 12 voix pour

4/ MARCHÉ FAUCHAGE VOIES COMMUNALES 2025/2026

La mairie avait adhéré à un groupement de commande pour le fauchage des voies communales, coordonné par la commune de Nexon pour les années 2023 et 2024.

Le renouvellement est proposé pour 2025 et 2026. Le conseil municipal autorise Mme la Maire à accepter et signer la nouvelle convention et le marché de l'entreprise retenue.

M. JOUHANNY, membre de la commission d'appel d'offre, est désigné pour représenter la commune lors de l'attribution du marché.

VOTE : 12 voix pour

5/ DEMANDE DE REMBOURSEMENT

- Mr et Mme G. : ces clients avaient réservé de longue date le gîte à mobilité réduite en donnant un acompte de 66.75€. Malheureusement la date de réservation est tombée pendant la période de réfection des gîtes et le gîte demandé n'a pas pu être rendu disponible.
Le conseil valide le remboursement de cet acompte.
- Mr et Mme R. : la chaudière étant tombée en panne le weekend de la location, une demande de remboursement de la location a été demandée et bien évidemment acceptée par le conseil municipal.

VOTE : 12 voix pour

6/ DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

Jeunesse musicale de France	100€
Prévention Routière	50€
FNACA Flavignac	100€
FNAT	50€
Association départementale de Louveterie	100€
Solidarité Paysans Limousin	50€

VOTE : 12 voix pour

7/ CONTRAT ASSISTANCE JURIDIQUE

Au regard de la complexité grandissante de l'instruction des dossiers, le conseil municipal prend la décision de souscrire une assistance juridique avec le cabinet COUDRAY pour un montant annuel de 3450€ TTC.

VOTE : 12 voix pour

8/ INFORMATIONS DIVERSES

- Le tribunal administratif de Limoges a rendu son verdict le 09 janvier 2025 suite au litige d'urbanisme au lieu-dit Les Plaisirs pour la pose d'un tracker solaire. Le tribunal a rejeté la requête de la plaignante engagée contre la commune et Mme la maire. Les frais juridiques engagés par la mairie restent cependant à payer par la collectivité et non par les requérants. L'assurance de la commune ne prenant en charge que 50% (2500€) des frais engendrés pour la saisine de l'avocate, la collectivité devra financer l'autre moitié, ainsi que les frais de tribunal dont le montant n'est pas encore connu.

La secrétaire de séance,
L. HUMBERT

La Maire,
F. BELAIR